Département de Meurthe et Moselle

PIENNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document conforme à celui annexé à la délibération
du conseil communautaire en date du 12 octobre 2006
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Président Simon STACHOWIAK

B

Projet d'aménagement et de développement durable

L'objectif recherché est de garantir la cohérence entre les différents quartiers et assurer le maintien et le développement du tissu économique.

Le développement de PIENNES est conditionné par :

- les constructions existantes au sein des structures urbaines,
- les équipements publics existants : réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, voirie, distribution électrique, écoles,
- les contraintes environnementales notamment les aléas miniers, les jardins vergers.

La poursuite des actions intercommunales dont notamment la restructuration de la voirie après mines, l'éclairage public sera maintenue tout en gardant et affinant les caractéristiques communales.

1. Amélioration du cadre de vie

Objectifs	Actions
Requalifier (chaussée, trottoir, éclairage, réseau eau potable et eau usée) les routes départementales et les entrées de ville.	Marquer le passage en agglomération et sécuriser la voie et ses abords : en 2003/2004 pour l'accès à la Mourière, en 2004 accès à la Mourière par JOUDREVILLE, en 2004/2005 rue Joliot Curie vers LANDRES
Aménager (rue du Luxembourg, rue Ambroise Croizat) les espaces verts avec mobiliers urbains.	Travaux à l'horizon 2010.
Créer des équipements socio-éducatif de proximité au "haut de chanoncel", école jean Zay, centre Jean Vilar, centre de loisirs (accueil périscolaire, halte garderie, centre aéré)	Réglementer de manière adaptée à l'opération
Améliorer la desserte incendie par la mise en place de réservoir ou de bâches pour pallier à l'insuffisance des poteaux incendie défectueux d'ici 2010.	Réaliser les travaux avec le syndicat compétant.

2. Préservation et maîtrise du patrimoine

Objectifs	Actions
Faciliter la réalisation des projets communaux	Créer le droit de préemption urbain en zone urbaine et à urbaniser
Respecter de la physionomie de chaque quartier	Réglementer les hauteurs, les implantations, l'aspect extérieur des constructions par rapport à l'ossature existante.
Préserver les cimetières militaires.	Limiter l'urbanisation autour du site.

Maintenir les chemins de randonnées existants et réhabilitation de chemins ruraux pour assurer la promenade.	Localiser sur le plan de zonage des chemins existants et rappel de la législation dans le règlement.

3. Valorisation des zones de loisirs

Objectifs	Actions
Développer les loisirs au lieu-dit "tresbois" avec des aires de jeux pour tous, au lieu-dit "mine de LANDRES" avec la commune de LANDRES.	Création de zones naturelles à vocation de loisirs
Réhabiliter l'ancien stade du nord est. Transformation de l'ancien vestiaire en auberge de jeunesse ou en centre social. Création d'une médiathèque en centre ville en 2005/2006 (rue de Verdun, rue Gino Raimondi).	Règlement adapté à l'opération

4. Protection de l'environnement

Objectifs	Actions
Préserver les paysages.	Créer une zone naturelle pour les boisements à conserver.
Préserver les boisements communaux et privés.	Repérer au fond de plan des bois en espace boisé classé.
Préserver les vergers et jardins.	Créer des zones naturelles à vocation jardin en limite du bâti.
Requalifier (remise à ciel ouvert) et réaménager (végétalisation des berges, lever des embâcles) le ruisseau de la Pienne rue du 08 mai.	Travaux à l'horizon 2010
Assainir les eaux usées communales. Amélioration du réseau eau usée.	Créer une nouvelle station d'épuration courant 2006/2007 avec mise en conformité du réseau eaux usées.
Collecter et traiter les déchets ménagers	Maintenir l'existant
Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable distribuée	Maintenir l'existant sans création de nouvelle station de pompage

5. Maintien et développement des activités économiques

Objectifs	Actions
Préserver l'activité agricole	Absence de zones d'urbanisation en direction des bâtiments d'élevage.
Maintenir les activités non nuisantes (commerces, artisanat, bureaux, services) dans le tissu bâti existant et futur. Cohabitation harmonieuse des différents usagers de la zone.	Réglementer de manière adaptée en zone urbaine et à urbaniser
Maintenir les zones d'activités notamment aux lieux-dits "mine de la Mourière, poste de LANDRES" et rue Joliot Curie.	Prendre en compte les espaces à vocation d'activités à travers le zonage et le règlement
Maintenir les commerces en centre ville (rue de Verdun, rue de la liberté, rue Gino Raimondi, place Jean Jaurès, rue Pierre Potier) et au village (rue Ambroise Croizat)	Réglementer de manière adapté en zone urbaine avec commerces. Favoriser le maintien des devantures.

6. Développement de l'urbanisation

Objectifs	Actions
Densifier le tissu urbain	Combler les dents creuses dans l'espace actuellement urbanisé tout en respectant la typologie de chaque espace : village, extension récente, cités, activités.
Maîtriser l'extension de l'urbanisation, jusqu'à environ 800 habitants (30%) supplémentaires dans les 10 à 15 ans ce qui conduira à un total de 3 200 habitants	Créer des zones à urbaniser dans le prolongement de l'espace bâti existant notamment au nord de PIENNES au lieu-dit "sur la route de Bertrameix", aux lieux-dits "valmusson" au nord est de PIENNES, le long de la rue Emile Zola (est du bourg), au sud est de la rue de Lorraine.